

CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ROUEN 1ER BUREAU
CITE ADMINISTRATIVE ST SEVER
76032 ROUEN CEDEX

Maître ROIENA/ROUSSEL
Notaire
5 QUAI VOLTAIRE
75007 PARIS

Téléphone : 02 32 18 93 13
Télécopie : 02 32 18 93 19
Mél : ch.rouen-1eb@dgi.finances.gouv.fr

2008H11261

CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ROUEN IER BUREAU
CITE ADMINISTRATIVE ST SEVER
76032 ROUEN CEDEX
Téléphone : 0232189313
Télécopie : 0232189319
Mél : ch.rouen-1eb@dej.finances.gouv.fr

Maitre ROIENNA/ROUSSEL
5 OUI VOLTAIRE
75007 PARIS

Vous trouverez dans la présente transmission :

- Les désignations des immeubles et des personnes issues de votre demande et prises en compte par le serveur Télé@ctes ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités.
- La période d'interrogation est précisée en début de document.
- La réponse à votre demande de renseignements comportant : le certificat du conservateur, les images des fiches antérieures à Fidji, le relevé des formalités publiées et le certificat de dépôt.

VOUS SOUHAITEZ DEPOSER UNE DEMANDE DE PROROGATION

Pour obtenir les informations complémentaires à la réponse initiale, il vous suffit d'indiquer la référence de la demande initiale(1), Fidji calculera automatiquement la date de début de la période de recherche(2) et reprendra l'ensemble des paramètres sur lesquels la réponse initiale a été formulée.

Pour télépublier un acte accompagné de la demande de prorogation : la référence de la demande initiale suffit.

Même si votre acte n'entre pas dans le périmètre de Télé@ctes, une prorogation complémentaire peut être transmise, par dossier séparé, via Télé@ctes.

VOUS SOUHAITEZ TRANSFERER UN DOSSIER

L'état réponse initial a été délivré via Télé@ctes

Transmettez tout le fichier dématérialisé à votre confrère qui nous transmettra uniquement la référence de la réquisition initiale(1) lors du dépôt d'un acte via Télé@ctes.

ou

L'état réponse initial a été délivré hors Télé@ctes

Transmettez tout le dossier papier (demande de renseignements, état-réponse) à votre confrère qui nous transmettra uniquement la référence de la réquisition initiale(1) lors du dépôt d'un acte via Télé@ctes.

NB : Une présentation des règles de délivrance des renseignements par les bureaux des Conservations des hypothèques est diffusée sous forme d'une plaquette " La délivrance des renseignements " dont un exemplaire a été mis à la disposition de votre étude. Elle est également disponible sur votre intranet.

(1) La référence de la demande initiale est une information propre à Fidji, restituée automatiquement dans la " réponse conservation des hypothèques " émanant de Télé@ctes. Elle figure également en entête du certificat du conservateur de l'état hypothécaire, sous le format AAAA H XXXXX (XX), et au pied de chaque page sous le format AAAA H XXXXX.

(2) La réponse complémentaire couvre la période de la date de mise à jour fichier de la réponse initiale à la date de dépôt de la réquisition complémentaire.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2008H11261

Date : 15/09/2008

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1958 au 12/09/2008

IMMEUBLES PRIS EN COMPTE DANS LE SERVEUR Tél@cies

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
116	BOOS	AH163		
116	BOOS	AH161		
116	BOOS	AH159		
116	BOOS	AH157		
116	BOOS	AH121		

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
116	BOOS	AH 121		
		AH 157		
		AH 159		
		AH 161		
		AH 163		

(*) Paramètre inconnu ou incomplet

(*)

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1958 AU 21/08/2008

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 10/07/2007	Référence d'enlèvement : 2007P5574	Date de l'acte : 10/07/2007
Nature de l'acte : PROCES-VERBAL DU CADASTRE N° 993F			
Rédacteur : ADM CDIF ROUEN 1 / ROUEN CEDEX			

Disposition n° 1 de la formalité 2007P5574 : DIVISION DE PARCELLE

Immeuble Mère					Immeuble Fille						
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
BOOS		AH	161			BOOS		AH	244 à 251		

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 10/07/2007	Référence d'enlèvement : 2007P5575	Date de l'acte : 06/07/2007
Nature de l'acte : PROCES-VERBAL DU CADASTRE N° 993F			
Rédacteur : ADM CDIF ROUEN 1 / ROUEN CEDEX			

Disposition n° 1 de la formalité 2007P5575 : DIVISION DE PARCELLE

Immeuble Mère					Immeuble Fille						
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
BOOS		AH	157			BOOS		AH	240 à 243		

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 10/07/2007	Référence d'enlèvement : 2007P5576	Date de l'acte : 06/07/2007
Nature de l'acte : PROCES-VERBAL DU CADASTRE N° 993F			
Rédacteur : ADM CDIF ROUEN 1 / ROUEN CEDEX			

Disposition n° 1 de la formalité 2007P5576 : DIVISION DE PARCELLE

Immeuble Mère					Immeuble Fille						
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
BOOS		AH	163			BOOS		AH	257 à 270		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1958 AU 21/08/2008

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 10/07/2007	Référence d'enlissement : 2007P5577	Date de l'acte : 06/07/2007
	Nature de l'acte : PROCES-VERBAL DU CADASTRE N° 993F		
	Rédacteur : ADM CDIF ROUEN 1 / ROUEN CEDEX		

Disposition n° 1 de la formalité 2007P5577 : DIVISION DE PARCELLE

Immeuble Mere						Immeuble Fille					
Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot	Commune	Pfx	Sect	Plan	Vol	Lot
BOOS		AH	159			BOOS		AH	252 à 254		

Fin du document informatisé Fidji

II. - IMMEUBLES RURAUX (suite)						A. - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)			B. - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (suite)					
N° d'ordre	Section	N° du plan	% d'ordre	Section	N° du plan	% d'ordre	Section	N° du plan	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
55			104			133				not. g. Rouen				
56			105			134				de VIOUAC. no ² Pe. 83. 1. 1933.				
57			106			135				de ROUZAUD no ² Pe. 18.2.1938				
58			107			136				son épouse				
59			108			137				Prix 410 000 Fr.				
60			109			138								
61			110			139								
62			111			140								
63			112			141								
64			113			142								
65			114			143								
66			115			144								
67			116			145								
68			117			146								
69			118			147								
70			119			148								
71			120			149								
72			121			150								
73			122			151								
74			123			152								
75			124			153								
76			125			154								
77			126			155								
78			127			156								
79			128			157								
80			129			158								
81			130			159								
82			131			160								
83			132			161								
84			133			162								
85			134			163								
86			135			164								
87			136			165								
88			137			166								
89			138			167								
90			139			168								
91			140			169								
92			141			170								
93			142			171								
94			143			172								
95			144			173								
96			145			174								
97			146			175								
98			147			176								
99			148			177								
100			149			178								
101			150			179								
102			151			180								
103			152			181								
			153			182								
						183								
						184								
						185								
						186								
						187								
						188								
						189								
						190								
						191								
						192								
						193								
						194								
						195								
						196								
						197								
						198								
						199								
						200								

SEE 1000

FICHE N° **1bis** Commune **BOOS**

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

A B C D E F G H I J K L M
N O P Q R S T U V W X Y Z

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé

N° 2
N° Co
N° Co

I - IMMEUBLES URBAINS
Références aux fiches d'immatriculation, modèles B)

A - MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES

B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES

NOM : **Société des MAISONS PHENIX**

Prénoms :

S.A.

(144-10-6) R.C. 144-10-6

B. 552 080 665

le **4617**

Epx : **Avège Associés à Paris : Paul n° 16 S. 9 avenue Penchen. 92119 rue Cambacères 75008 Paris**

Epx : **Immeuble 4 Emery Park 162, 185 à 187 Bd de Vendrou 92143 COURCOURONNE**

Changement de Siège de S. 3. 144-10-6 R.C. 144-10-6

acte du 22.11.1991 N° D'acte n° 107 à PHENIX FORMALITES CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX

10-12 Rue Général Foy (Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir la fiche de chacun des immeubles dans le tableau J)

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	I - IMMEUBLES URBAINS	
									Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités
1			19			37				
2			20			38				
3			21			39				
4			22			40				
5			23			41				
6			24			42				
7			25			43				
8			26			44				
9			27			45				
10			28			46				
11			29			47				
12			30			48				
13			31			49				
14			32			50				
15			33			51				
16			34			52				
17			35			53				
18			36			54				

II - IMMEUBLES RURAUX

Immeubles

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

Immeubles

Dates, numéros et nature des formalités

Observations

1) Du 5 juillet 1988 Vol. 6614 n° 14
Procès verbal de rattachement au 4-7
1988 Revue du cadastre

2) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

3) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

4) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

5) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

6) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

7) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

8) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

9) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

10) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

11) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

12) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

13) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

14) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

15) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

16) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

17) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

18) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

19) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

20) M. A. B. 966 8997 8187 terrain deux ligues acquisition

II - IMMEDIATEES BUREAUX (suite)

A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (suite)

B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (suite)

II - IMMEDIATEES BUREAUX (suite)		A - MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (suite)		B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (suite)	
N° d'ordre	Sec tion	N° du plan	N° d'ordre	Sec tion	N° du plan
55		104			
56		105			
57		106			
58		107			
59		108			
60		109			
61		110			
62		111			
63		112			
64		113			
65		114			
66		115			
67		116			
68		117			
69		118			
70		119			
71		120			
72		121			
73		122			
74		123			
75		124			
76		125			
77		126			
78		127			
79		128			
80		129			
81		130			
82		131			
83		132			
84		133			
85		134			
86		135			
87		136			
88		137			
89		138			
90		139			
91		140			
92		141			
93		142			
94		143			
95		144			
96		145			
97		146			
98		147			
99		148			
100		149			
101		150			
102		151			
103		152			

3.H.S.6.10

Le 10 décembre 1987 vol 6386 et
 P. n° 199 dirigé par le Cadastre
 de Rouen. Le 10.12.1987 portant
 changement de numérotage des
 parcelles B 188, B 388, B 389, B 390
 B 391 - B 428, parcelles supprimées
 mesurées et remplacées par la parcelle
 B 911

16.23.24
 25.26

18

Le 18 janvier 1988 vol 6126 et
 Vente du 17.11.1987 par le cadastre
 notaire à Rouen, à
 BAN STAMA né le 27-1-1962
 et MOUNIET née le 29-8-1963
 son épouse -
 pour 950.000 F -
 Après division de B 396 en

12 -
 18.14 -

12

Le 20 Avril 1988 vol 6536 et 18
 Vente de 17.11.1987
 T. de l'ancien M. de Rouen
 par le notaire
 d. BARRIER né le 5.2.1922
 Notice sur le 5.4.1988
 Alex. Mo. 000

9

Le 10 Avril 1988 vol 6346 et 12
 Vente du 11.5.1988 par le Cadastre
 not à Rouen
 A. PARENTAGE né le 29.1.1928 et
 LEONARDINI G. né le 1931
 épouse
 par le cadastre

ABCD EFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
 0123456789
 FICHE N° 1 Commune Boos

NOM: SOCIETE des MAISONS PHENIX SA

834

N° 2 L'ACTUELLE COMMUNE DE BOOS
 N° 3 L'ACTUELLE COMMUNE DE BOOS
 N° 4 L'ACTUELLE COMMUNE DE BOOS

Prénoms: S.A.
 Epx: Avenue Armand à Paris 10 Rue Penquière (Avenue) (17^e) 57160 avenue de la R. e Seine 5513 80 66
 Epx: Combles de St-Jacques 1945

Section
 No du plan
 VCL
 Adresse (rues et numéros) ou à défaut, lieu-dit

1 - IMMEUBLES URBAINS
 (Références aux fiches d'immeubles, modèle B)
 19 rue ACHILLE PERROTTI
 19 rue ACHILLE PERROTTI
 19 rue ACHILLE PERROTTI

Concerné Sir ECL MAISON PHENIX (F 2045)
 (Courg. de 19.87. Confusion de fait mineure suite
 Modèle A Maison Phenix F 1647 & Ecl. Maison Phenix F 2045)

No d'ordre	Sec-tion	No du plan	No d'ordre	Sec-tion	No du plan	No d'ordre	Sec-tion	No du plan	No d'ordre	Sec-tion	No du plan	Observations
1	B	3114	19	AH	80	17						
2	B	3874	20	AH	81	38						
3	B	3875	21	AH	82	39						
4	B	3876	22	AH	83	40						
5	B	3877	23	AH	84	41						
6	B	3878	24	AH	85	42						
7	B	3879	25	AH	86	43						
8	B	3880	26	AH	87	44						
9	B	3881	27	AH	88	45						
10	B	3882	28	AH	89	46						
11	B	3883	29	AH	90	47						
12	B	3884	30	AH	91	48						
13	B	3885	31	AH	92	49						
14	B	3886	32	AH	93	50						
15	B	3887	33	AH	94	51						
16	B	3888	34	AH	95	52						
17	B	3889	35	AH	96	53						
18	B	3890	36	AH	97	54						

Suite au verso



Conservation des hypothèques
ROUEN IER BUREAU

Numéro de dossier Télé@ctes : 200801423252
Demande de renseignements n° 2008HH1261 (65)
déposée le 12/09/2008, par Maître ROIENA/ROUSSEL

CERTIFICAT DU CONSERVATEUR

Réf. dossier : Gen999906 - PRET

Le conservateur certifie le présent document qui contient les éléments suivants:

- Les copies des fiches hypothécaires pour la période de publication antérieure à FIDJI : du 01/01/1958 au 02/12/2001
 - qu'il n'existe aucune formalité au fichier immobilier,
 - qu'il n'existe au fichier immobilier que les seules formalités figurant sur les 6 faces de copies de fiches ci-jointes,
- Le relevé des formalités publiées pour la période de publication sous FIDJI : du 03/12/2001 au 21/08/2008 (date de mise à jour fichier)
 - Il n'existe que les 4 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de demande : du 22/08/2008 au 12/09/2008 (date de dépôt de la demande)
 - Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A ROUEN IER BUREAU, le 15/09/2008

Le conservateur des hypothèques,
Bertrand FLOCHMOINE

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès de la conservation des hypothèques, un droit d'accès et un droit de rectification.

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE